



**COMMENTRY  
MONTMARAUULT  
NÉRIS**  
COMMUNAUTÉ

---

*COMPTE RENDU  
DU 9 DECEMBRE 2020*

---

L'An Deux Mille Vingt, le Neuf Décembre à Dix Neuf heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2020, s'est rassemblé au Pavillon du Lac de Nérès-les-Bains sous la présidence de Claude RIBOULET.

**PRESENTS :**

V. ALLOIN – S. BADUEL – D. BEAULATON – G. BIDAUD – I. BIDET – J. BIZEBARRE  
E. BLANCHET – S. BODEAU – PH. BONHOMME – A. BOULET – M. BOULOGNE – E. BOULON  
S. BOURDIER – B. BOVE – L. BROCARD – G. BUREAU – M. CARRE – A. CHANIER – A. CHAPY  
L. CHICOIS – D. COLLINET – B. DEPRAS – M. DESFORGES – S. DEVERRIERE – G. FENOUILLET  
G. FERRIERE – M. JALIGOT – S. JARDONNET – O. LABOUESSE – JP. LAURENT – F. LE MOUCHEUX  
D. LINDRON – M. LOUREIRO – G. NOUALI – A. PATUREAU – J. PHILIP – P. RELIANT – C. RIBOULET  
C. RIMBAULT – A. SAINT-JULIEN – JP. SOUPIZET – F. SPACCAFERRI – D. TABUTIN – B. THEVENET  
E. TOURAUD – C. TOUZEAU – T. VERGE ;

**EXCUSE(E)S :**

E. BLONDEAU – P. DAFFY – M. DUFFAULT – JP. FOURNIER – E. MICHON – JJ. PERRET  
C. SCHLAUDER – A. SURRE

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. DUFFAULT à A. CHANIER  
JJ. PERRET à G. FENOUILLET  
C. SCHLAUDER à S. BODEAU  
A. SURRE à G. FERRIERE

Ouverture de la séance à 19h.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2020 a été approuvé, à l'unanimité.

## **1. DECISIONS DU PRESIDENT**

Le Conseil prend ACTE des décisions du Président suivantes :

### **1.1 Marché des huisseries – DEC20D2020**

#### **LOT 1 : Menuiseries aluminium des Galibots**

Le Président a attribué le marché à la Société AURICHE pour un montant de 87 126,14 € HT.

#### **LOT 2 : Plâtrerie/Peinture des Galibots**

Le Président a attribué le marché à la Société VEZZOSI pour un montant de 23 023,50 € HT.

#### **LOT 3 : Menuiseries métalliques (portes) de l'aire d'accueil des gens du voyage**

Le Président a attribué le marché à la Société AURICHE pour un montant de 61 272,00 € HT.

## 1.2 Marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage – DEC21D2020

Le présent marché est consenti pour une année à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, renouvelable 2 fois une année par expresse reconduction dans la limite de 3 ans.

Le Président a attribué le marché à la Société SG2A Hacienda, pour un montant annuel de 26 550,00 € HT.

## 1.3 Marché de maîtrise d'œuvre pour ALSH Pôle Minier et Accueil seniors en famille

- ALSH Pôle Minier (réhabilitation de l'ancien collège de Bézenet) – DEC23D2020

Le Président a attribué le marché à Mètre Carré pour un taux d'honoraires de 8,5 %. (coût estimatif : 29 750 € HT).

- Accueil seniors en famille – DEC24D2020

Le Président attribue le marché à SCPA LERNER MENIS NOUAILHAT pour un taux d'honoraires de 8 %. (coût estimatif : 28 000 € HT).

## 2 ADMINISTRATION GENERALE

### 2.1 Règlement intérieur de CMNC – DEL20201209\_001

Sylvain BOURDIER, maire de Commentry, a fait part de plusieurs amendements concernant ce règlement intérieur. Ci-dessous, voici les amendements qui ont donné lieu à une modification du présent règlement :

#### **Amendement n°4-5 : suppression et substitution**

*Article 21 – c : Questions orales, questions écrites et amendements*

*Des amendements ou contre-projets peuvent être déposés sur toutes les affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil communautaire.*

*Ils doivent être ~~motivés~~, rédigés et signés par le ou les Conseillers communautaires rédacteurs et remis au Président de la Communauté au plus tard ~~deux jours ouvrés avant la tenue~~ au début de la séance où sont examinées les affaires qui font l'objet de l'amendement.*

*Le Conseil communautaire décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.*

Le Conseil communautaire sur proposition du Président **MODIFIE** l'article comme ce qui suit « *Ils doivent être motivés au moins oralement...* ».

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

Le Conseil **APPROUVE** le maintien des deux jours ouvrés.

*Contre : 8*

*Abstention : 1*

*Pour : 42*

#### **Amendement n°6-7 : substitution**

*Article 26 : suspension de séance*

*La suspension de séance est décidée par le Président de séance. Le Président ~~peut mettre~~ met aux voix toute demande émanant ~~du tiers des~~ d'au moins 8 conseillers présents.*

*Il revient au Président de fixer la durée des suspensions de séance.*

*Le quorum est vérifié après chaque suspension de séance.*

Le Conseil communautaire sur proposition du Président **APPROUVE** la modification suivante :

*La suspension de séance est décidée par le Président de séance. Quand une suspension de séance est demandée par un quart des conseillers présents, arrondi à l'entier inférieur, elle est de plein droit. En-deçà, elle sera mise aux voix ou accordée directement par le Président.*

*Il revient au Président de fixer la durée des suspensions de séance.*

*Le quorum est vérifié après chaque suspension de séance.*

**Contre : 8**

**Abstention : 0**

**Pour : 43**

**Amendement n°9 : suppression**

*Article 33-6-a : Droit à l'expression des élus locaux dans le bulletin d'information*

*Dans tout bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil communautaire, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité. Lorsque la Communauté de communes diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil communautaire, un espace (correspondant à 1200 caractères pour un format habituel de bulletin communautaire), est réservé à l'expression des conseillers s'étant déclarés comme n'appartenant pas à la majorité communautaire. ~~Cet espace doit être partagé entre tous les conseillers communautaires n'appartenant pas à la majorité.~~*

*Le texte ne doit comporter aucune forme d'illustration et devra être identifié par des ou un signataire. Chaque texte sera remis à la Communauté de communes à l'adresse mail [cmnc@cmnc03.fr](mailto:cmnc@cmnc03.fr). Un accusé de réception sera systématiquement délivré par la Communauté de communes. Les textes devront parvenir avant une date convenue (environ une semaine avant l'émission du bon à tirer). Si l'expression est libre, il est bien entendu que leurs auteurs demeurent responsables des propos qui sont tenus.*

Le Conseil communautaire sur proposition du Président **APPROUVE** la modification suivante :

- Suppression de la dernière phrase « *Cet espace ... à la majorité* »
- Rajoute « *Un espace d'expression est accordé à chaque groupe d'élus constitué conformément à l'article 39 du présent règlement* ».

**Contre : 8**

**Abstention : 0**

**Pour : 43**

**Amendement n°10 : substitution**

*Article 24 : vote du budget*

*Le budget de la communauté est proposé par le Président et voté par le Conseil communautaire. Ce budget doit être voté par l'assemblée délibérante chaque année au plus tard le ~~31 mars~~ 15 avril de l'exercice concerné, ou en cas d'élections locales au plus tard le ~~15 avril~~ 30 avril de l'exercice concerné.*

Le Conseil communautaire sur proposition du Président **APPROUVE** cette modification.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 51**

Le Conseil communautaire sur proposition du Président **APPROUVE** le règlement intérieur de Commentry Montmarault Nérès Communauté annexé à la présente délibération.

**Contre : 8**

**Abstention : 0**

**Pour : 43**

## **2.2 Droit à la formation des élus – DEL20201209\_002**

Le Conseil communautaire sur proposition du Président **ADOPTE** le droit à la formation des élus et inscrit au budget 2021 les crédits correspondants. Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits. Une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction sera consacrée à la formation des élus (soit environ 4 400€).

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

## **2.3 Désignation d'un représentant au CNAS – DEL20201209\_003**

Le Conseil communautaire sur proposition du Président **DESIGNE** Madame Annick BOULET, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

# **3 DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

## **3.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE ET ARTISANAT**

### **3.1.1 Appel à Manifestation d'Intérêt Zone d'Activités « Prête à l'Emploi » - DEL20201209\_004**

Le Conseil communautaire sur proposition de Didier LINDRON, vice-président en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat, **AUTORISE** le Président à entamer toutes les démarches nécessaires pour répondre à cet appel à projet, à signer les conventions ad'hoc, à entamer les travaux et à demander les financements auprès des services de l'Etat et du Conseil départemental.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

### **3.1.2 Aide au commerce, à l'Artisanat et à l'Immobilier d'Entreprise: Boulangerie BLANDIN DE CHAMBLET – DEL20201209\_005**

Le Conseil communautaire sur proposition de Didier LINDRON, vice-président en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat, **APPROUVE** la demande d'aide de Mme BLANDIN pour renouveler son véhicule de livraison et autorise le Président à entamer toutes les démarches nécessaires pour l'aboutissement du dossier.

Dépenses éligibles	€ HT	Recettes	€ HT
Investissements	34 620	Conseil régional 20% (plafond 50 000€)	6 924
		CMNC 10%	3 462
		Autofinancement	24 234
<b>TOTAL</b>	<b>34 620</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 620</b>

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

### 3.1.3 Vente d'un terrain ZA du Grand Champ : Monsieur CHAPELLE – DEL20201209-006

Le Conseil communautaire sur proposition de Didier LINDRON, vice-président en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat, **APPROUVE** la vente d'un terrain de 3 383 m<sup>2</sup> à Monsieur Chapelle pour installer un dépôt pour son entreprise et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette transaction notamment l'acte de vente correspondant.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

### 3.1.4 Vente d'un terrain ZA du Grand Champ : Monsieur LIMOGES – DEL20201209\_007

Le Conseil communautaire sur proposition de Didier LINDRON, vice-président en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat, **APPROUVE** la vente d'un terrain de 1 985 m<sup>2</sup> à Monsieur Limoges pour installer sa société et construire un atelier de réparation avec une partie magasin et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette transaction notamment l'acte de vente correspondant.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

### 3.1.5 Dérogation repos dominical Commentry – DEL20201209\_008

Le Conseil communautaire sur proposition de Didier LINDRON, vice-président en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat, donne un avis **FAVORABLE** pour déroger exceptionnellement à l'interdiction du travail le dimanche.

Pour l'année 2021 et à la demande de la commune, le conseil déroge aux 7 repos dominicaux suivants :

- Le 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver,
- Le 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été,
- Les 5 derniers dimanches avant Noël.

*Contre : 8*

*Abstention : 0*

*Pour : 43*

### **3.1.6 Chèques cadeau CCI – DEL20201209\_009**

Le Conseil communautaire sur proposition de Didier LINDRON, vice-président en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat, **APPROUVE** la mise en place de l'opération chèques cadeau CCI et autorise le Président à signer la convention de partenariat correspondante. Le chèque est un moyen de paiement d'une valeur faciale unique de 15 €. Pour tout chèque cadeau de 15 € acheté par un particulier, CMNC prendrait à sa charge 3 € soit un montant à payer ramené à 12 € pour le particulier. Elle permet à la collectivité d'accompagner le commerce mais aussi les citoyens. L'opération se déroulerait de fin janvier 2021 à fin juin 2021.

*Contre : 0*

*Abstention : 9*

*Pour : 42*

## **3.2 TOURISME ET PROMOTION DU TERRITOIRE**

### **3.2.1 Cofinancement panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A7 – DEL20201209\_010**

Le Conseil communautaire sur proposition de Laurence CHICOIS, vice-présidente en charge du développement touristique et du thermalisme, **APPROUVE** le principe d'un cofinancement à parité avec le Département pour l'implantation d'un couple de panneaux « Nérès-les-Bains/Thermalisme » sur l'autoroute A 71 et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires. Le montant total prévisionnel pour l'implantation de ces panneaux prévue courant 2021 s'élèverait à 36 000 € HT soit 18 000 € HT pour la Communauté de communes.

*Contre : 0*

*Abstention : 8*

*Pour : 43*

### **3.2.2 Demande de renouvellement de classement de l'office de tourisme intercommunal – DEL20201209\_011**

Le Conseil communautaire sur proposition de Laurence CHICOIS, vice-présidente en charge du développement touristique et du thermalisme, **DECIDE** de solliciter auprès du Préfet de l'Allier le classement de l'Office de Tourisme Intercommunal de Nérès-les-Bains en catégorie 1.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

## **4. RESSOURCES DU TERRITOIRE**

### **4.1 TRAVAUX**

#### **4.1.1 Cofinancement travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Rue de l'Industrie à Commentry – DEL20201209\_012**

Le Conseil communautaire sur proposition de Alain CHANIER, vice-président en charge de la gestion des équipements et des aménagements, **APPROUVE** la demande de cofinancement des travaux de la Rue de l'Industrie à hauteur de 50 % du reste à charge entre le SMEA et la Communauté de communes. Le montant total des travaux s'élèverait à 437 757,80 € HT dont 230 101,90 € HT pour la Rue de l'Industrie, définie comme voirie communautaire. L'agence de l'eau subventionnerait les travaux à hauteur de 49 %.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.1.2 Projet maison de santé de Cosne d'Allier : consultation pour une opération de fouille d'archéologie préventive – DEL20201209\_013**

Le Conseil communautaire sur proposition de Alain CHANIER, vice-président en charge de la gestion des équipements et des aménagements, **APPROUVE** le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une fouille préventive sur le terrain de la future maison de santé de Cosne d'Allier suite à l'arrêté préfectoral et autorise le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes. Le montant de cette opération est estimé à 120 000 € HT.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.1.3 ZA de la Brande – Extension du Campus 6 : approbation du plan de financement et demande de subvention DSIL – Plan de relance – DEL20201209\_014**

Le Conseil communautaire sur proposition du Président, **AUTORISE** à l'unanimité, d'adjoindre ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire sur proposition de Alain CHANIER, vice-président en charge de la gestion des équipements et des aménagements, **APPROUVE** le plan de financement et autorise le Président à effectuer la demande de subvention au titre du DSIL – Plan de Relance.

Dépenses HT		Recettes	
Etudes	18 760 €	ETAT (DSIL)	90 000 €
Travaux	252 000 €	Région (CAR)	140 000 €
Divers	29 240 €	Département (CTA)	10 000 €
		Autofinancement	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>		<b>300 000 €</b>

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### 4.1.4 ZA du Grand Champ – Voirie d'intérêt communautaire : approbation du plan de financement et demande de subvention DSIL – Plan de relance – DEL20201209\_015

Le Conseil communautaire sur proposition du Président, **AUTORISE** à l'unanimité, d'adopter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire sur proposition de Alain CHANIER, vice-président en charge de la gestion des équipements et des aménagements, **APPROUVE** le plan de financement et autorise le Président à effectuer la demande de subvention au titre du DSIL – Plan de Relance.

Dépenses HT		Recettes	
Etudes	18 120 €	Etat (DSIL)	98 000 €
Travaux	246 818 €	Région (CAR proratisé)	113 880 €
		Autofinancement	53 058 €
<b>TOTAL</b>	<b>264 938 €</b>		<b>264 938 €</b>

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

## 4.2 FINANCES

### 4.2.1 Avenant au Contrat de Territoire Allier – DEL20201209\_016

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** les modifications apportées au contrat initial et autorise le Président à mettre en œuvre toutes les actions du programme, à signer l'avenant correspondant avec le Conseil départemental et à effectuer d'autres demandes de subventions.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

### 4.2.2 Loyer Maison de santé de Montmarault : avenant n°7 – DEL20201209\_017

Le Conseil communautaire sur proposition de Elisabeth BLANCHET, vice-présidente en charge de la santé, des solidarités et de l'emploi, **APPROUVE** le maintien du montant du loyer jusqu'au 31 décembre 2021, et autorise le Président à signer l'avenant n°6 prolongeant le maintien du loyer à 1 729,72 € HT soit 2 075,66 € TTC jusqu'au 31 décembre 2020 qui avait été approuvé. Ce loyer pourra être révisé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021 après concertation entre les deux parties.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

### 4.2.3 Garantie d'emprunt Montmarault – DEL20201209\_018

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** la garantie d'emprunt. MONTLUÇON HABITAT OPH a réhabilité 66 logements au parc social public, dont 19 logements situés Château Charles à MONTMARSAULT. Pour cette opération, Montluçon Habitat OPH a

contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant total de 315 282 euros au total. La somme garantie pour le prêt des 19 logements de Montmarault représente 21.25% du montant total soit 66 997 €.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.2.4 Validation des attributions de compensation 2021 – DEL20201209\_019**

Le Conseil communautaire sur proposition de Bruno BOVE, conseiller délégué en charge de la mutualisation et Président de la CLECT, **APPROUVE** le montant des attributions de compensations au titre de l'année 2021, versée par douzième, sous réserve que la procédure aboutisse avec les communes, conformément au tableau joint à la présente délibération.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.2.5 Décision modificative n°2 – Budget Général : régularisation des salaires – DEL20201209\_020**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** cette décision modificative de 10 000 € pour la régularisation des salaires.

##### Section Investissement :

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes TTC</b>	
<b>Article (chap)-Fonction-Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (chap)-Fonction-Opération</b>	<b>Montant</b>
2313(023)-0 : construction	-10 000 €	021 (021)-01 : virement de la section de fonctionnement	- 10 000 €

##### Section Fonctionnement :

<b>Dépense TTC</b>	
<b>Article (chap)-Fonction-Opération</b>	<b>Montant</b>
023 (023)-01 : virement de la section d'investissement	- 10 000 €
64111 (012) – 0 : Rémunération	+ 10 000 €

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.2.6 Ouverture de crédits préalable au vote du budget 2021 – DEL20201209\_021**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** cette proposition, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et autorise le Président à engager, liquider et mandater les subventions selon le tableau annexé à la délibération.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.2.7 Convention de partenariat avec le Centre Social Rural de Villefranche – DEL20201209\_022**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** la convention annexée à la délibération et autorise le Président à la signer. Le Centre social rural de Villefranche assure, pour le compte de l'intercommunalité, la gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants et des accueils de loisirs sur l'ancien périmètre de la région de Montmarault. La subvention prévisionnelle annuelle est maintenue à 580 008 €. Le versement s'effectuera par mensualités de 48 334 €. La convention est signée pour 3 ans, à savoir 2021, 2022 et 2023.

*Bruno DEPRAS ne prend pas part au vote.*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 50*

#### **4.2.8 Convention d'objectifs et de financement entre CMNC et l'Office de Tourisme intercommunal – DEL20201209\_023**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre CMNC et l'office de tourisme intercommunal, pour l'année 2021, et autorise le Président à la signer. Cette convention détermine : les missions confiées par CMNC à l'Office de Tourisme dans le cadre de sa compétence tourisme :

- L'accueil et l'information des publics ;
- La promotion de la destination touristique notamment par l'itinérance ;
- La production, la mise en marché et la commercialisation de produits et prestations touristiques ;
- La mise en place d'actions favorisant le développement touristique local ;
- La gestion de la Maison du Tourisme/Boutique des produits de l'Allier située à Montmarault.

et les moyens alloués par CMNC pour permettre à l'Office de Tourisme d'assurer ces missions :

- Le montant de la subvention annuelle versée, maintenu à 245 700 €
- La mise à disposition des locaux

*Laurence CHICOIS ne prend pas part au vote.*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 50*

### **4.3 RESSOURCES HUMAINES**

#### **4.3.1 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade – DEL20201209\_024**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** de maintenir le ratio d'avancement à 100% pour chaque grade de chaque catégorie.

Les critères d'avancement qui viendront justifier les décisions restent inchangés :

- L'évaluation annuelle,
- L'ancienneté,
- Les disponibilités budgétaires.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.3.2 Renouvellement convention de mise à disposition du personnel et de locaux de Cosne d'Allier à CMNC pour l'ALSH de Cosne d'Allier – DEL20201209\_025**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** les conventions de mises à disposition de personnel et de locaux entre la commune de Cosne d'Allier et la Communauté de communes pour le fonctionnement de l'ALSH de Cosne d'Allier du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 et autorise le Président à signer les conventions correspondantes, et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**La mise à disposition de personnel concerne 2 agents :**

- Adjoint du patrimoine P1, à raison de 780 h, qui agit en tant qu'animateur
- Adjoint Technique, à raison de 600 h, qui assure les missions d'entretien

**La convention de mise à disposition des locaux concerne :**

- 1/ Bâtiment dit « maison des jeunes et de la Culture », ainsi que la cour, ensemble cadastré section AT n° 206, bâtiment par ailleurs partagé par les autres sections de la MJC, ainsi que l'école de musique, ainsi que tout le mobilier et les installations afférentes aux activités d'accueil de loisirs.
- 2/ Bâtiment dit « garderie périscolaire » (salle d'activités, salle de restauration, cuisine, salle de motricité et dortoir), ensemble cadastré section AS n°366, 379 en partie, ainsi que tout le mobilier et les installations afférentes aux activités d'accueil de loisirs.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.3.3 Renouvellement convention de mise à disposition du personnel de Nérises-Bains aux Galibots – DEL20201209\_026**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un adjoint technique Nérisien aux Galibots pour l'année 2021 et autorise le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel.

**Le personnel mis à disposition est composé :**

- D'un adjoint technique, 11<sup>ème</sup> échelon, IM 368, à raison de 910h qui agira en tant qu'animateur permanent de l'accueil de loisirs intercommunal.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.3.4 Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel de Nérises-Bains aux médiathèques intercommunales – DEL20201209\_027**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** les conventions de mises à disposition du personnel Nérisiens aux médiathèques intercommunales pour l'année 2021 et autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel, et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**Le personnel mis à disposition est composé :**

- D'un adjoint du patrimoine Pl, 11<sup>ème</sup> échelon, IM 390, à raison de 918h (annuel)
- D'un assistant de conservation, 5<sup>ème</sup> échelon, IM 369, à raison de 14h hebdomadaire

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.3.5 Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel de CMNC à l'Office de Tourisme Intercommunal – DEL20201209\_028**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** le renouvellement des conventions de mise à disposition du personnel communautaire à l'Office de Tourisme intercommunal pour l'année 2021 et autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel, et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**Le personnel mis à disposition est composé :**

- Un agent rédacteur titulaire 7<sup>ème</sup> échelon à temps complet (35h hebdomadaire)
- Un agent rédacteur titulaire 5<sup>ème</sup> échelon à temps partiel (21h hebdomadaire)

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.3.6 Contrats d'engagement éducatif des animateurs saisonniers des ALSH – DEL20201209\_029**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **DECIDE** d'instaurer le Contrat d'Engagement Educatif à compter du 01/01/2021, que les conditions de recrutement sont que tout candidat, quel que soit sa formation, pourra être recruté dans la limite fixée par la réglementation pour l'encadrement des enfants en accueils de loisirs, fixée par les services de la DDCSPP, quant aux quotas d'animateurs qualifiés (B.A.F.D., B.A.F.A. ou équivalence), stagiaires B.A.F.A. ou B.A.F.D., ou sans diplôme, approuve le contrat de travail définissant le montant des rémunérations correspondantes, et autorise le président à signer les contrats de travail avec le personnel saisonnier.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **4.3.7 Création de poste pour l'ALSH « Les Galibots » – DEL20201209\_030**

Le Conseil communautaire sur proposition de Lionel BROCARD, vice-président en charge des ressources financières et humaines, **APPROUVE** la création de 1 poste d'Adjoint Animation à temps non complet (26h hebdomadaire soit un coût estimatif de 21 000€), afin de pouvoir compléter l'équipe permanente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, autorise la modification du tableau des effectifs et autorise le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

## **5. VITALITE DU TERRITOIRE**

### **5.1 ENFANCE JEUNESSE**

#### **5.1.1 Modification des règlements intérieurs des ALSH – DEL20201209\_031**

Le Conseil communautaire sur proposition de Bruno DEPRAS, vice-président en charge de l'action éducative, l'enfance et la jeunesse, **APPROUVE** les modifications aux règlements intérieurs des ALSH dans le cadre de l'harmonisation des structures.

#### **Les modifications concernent :**

- l'application d'un tarif médian pour les familles d'accueil qui sera appliqué en fonction des barèmes de ressources plancher/plafond instaurés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier.
- dispositions sanitaires, hygiène : la propreté des enfants doit être acquise.

#### **Concernant l'ALSH de Cosne d'Allier d'autres modifications sont nécessaires :**

- le temps d'activités durant les vacances scolaires qui sera de 9h00 à 17h00 (au lieu de 17h30)
- pour la participation à une sortie, la présence à 2 jours d'ALSH sera obligatoire afin d'éviter la simple consommation.

#### **Concernant l'ALSH des Galibots d'autres modifications sont nécessaires :**

- un ramassage en bus est possible les mercredis à la sortie de midi des Collèges de Commentry et Nérès les bains.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

### **5.1.2 Projet éducatif des ALSH des Galibots et de Cosne d'Allier 2021-2026 – DEL20201209\_032**

Le Conseil communautaire sur proposition de Bruno DEPRAS, vice-président en charge de l'action éducative, l'enfance et la jeunesse, **APPROUVE** les Projets Educatifs des accueils de loisirs « Les Galibots » et de Cosne d'Allier 2021-2026.

**Les objectifs éducatifs définis dans les projets éducatifs des deux structures sont les suivants :**

- favoriser le « vivre ensemble » et la vie collective
- évoluer dans un espace adapté
- favoriser l'accès des enfants à des loisirs éducatifs variés et de qualité
- favoriser la découverte de son environnement
- contribuer au départ et à la découverte d'autres horizons
- mener une politique co-éducative avec les parents

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

### **5.1.3 Modification des règlements intérieurs des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – DEL20201209\_033**

Le Conseil communautaire sur proposition de Bruno DEPRAS, vice-président en charge de l'action éducative, l'enfance et la jeunesse, **APPROUVE** les modifications des règlements intérieurs des EAJE dans le cadre de l'harmonisation des structures.

**Les modifications concernent :**

- les termes de la formation des stagiaires accueillis : actuellement Certificat d'Accompagnant Educatif Petite Enfance,
- précision du délai des absences de l'enfant pour des congés : les absences doivent être déclarées au contrat en termes de nombre de semaines d'absence dans l'année et les dates effectives transmises au minimum avec un délai de 15 jours,
- concernant le retour après maladie d'un enfant accueilli en régulier : les parents doivent fournir un certificat médical de non contagion ou une attestation sur l'honneur,
- dans la rubrique "Médicaments et autres prescriptions" :
  - L'antipyrétique pourra être administré à un enfant fébrile en suivant un protocole,
  - Tout autre médicament pourra être administré sous couvert d'un PAI demandé par les parents et établi par un médecin.
  - Pour tout autre médicament ou tout traitement habituel, les parents doivent venir administrer eux-mêmes ou déléguer à un infirmier Diplômé d'État.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **5.1.4 Convention de mise à disposition d'équipements sportifs du SIEST du Collège de Cosne d'Allier à l'ALSH intercommunal de Cosne d'Allier – DEL20201209\_034**

Le Conseil communautaire sur proposition de Bruno DEPRAS, vice-président en charge de l'action éducative, l'enfance et la jeunesse, **APPROUVE** la mise à disposition pour l'année 2021 d'équipements sportifs du SIEST du Collège de Cosne d'Allier, à titre gratuit, à l'ALSH intercommunal de Cosne d'Allier, et autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **5.1.5 Convention de Prestation de Service Unique (PSU) CAF – DEL20201209\_035**

Le Conseil communautaire sur proposition de Bruno DEPRAS, vice-président en charge de l'action éducative, l'enfance et la jeunesse, **AUTORISE** le Président à signer la nouvelle convention de Prestation de Service Unique avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et ses possibles avenants pour la participation au financement de la structure Multi-Accueil « 3 Pommes » et de la micro-crèche « Les P'tites Graines » de Verneix.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **5.1.6 Convention de Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les ALSH – DEL20201209\_036**

Le Conseil communautaire sur proposition de Bruno DEPRAS, vice-président en charge de l'action éducative, l'enfance et la jeunesse, **AUTORISE** le Président à signer ces nouvelles conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et leurs possibles avenants. Ces conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire » et « Extrascolaire ».

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

## **5.2 CULTURE**

### **5.2.1 Convention UDAAR 2021 – DEL20201209\_037**

Le Conseil communautaire sur proposition de Marie CARRE, vice-présidente en charge de l'offre artistique et culturelle, **APPROUVE** la prise en charge de la cotisation de l'UDAAR pour les 5 communes sur lesquels elle intervient et autorise le Président à signer la convention de financement.

	Nombre de projection / mois	Cotisation annuelle
Cosne d'Allier	1	866 €
Commentry	2	1 890 €
Montmarault	2	908 €
Néris-les-Bains	2	1 139 €
Villefranche d'Allier	1	729 €
<b>Total</b>		<b><u>5 532 €</u></b>

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

### **5.3. VIE DES VILLES ET VILLAGES**

#### **5.3.1 Fonds de concours: Saint-Bonnet-de-Four, Commentry, Tortezaïs et Beaune d'Allier – DEL20201209\_038**

Le Conseil communautaire sur proposition de Maryline JALIGOT, conseillère déléguée en charge de la vie des villes et villages, donne un avis **FAVORABLE** pour l'attribution des fonds de concours suivants :

#### **TORTEZAIS**

Nature des travaux	Dépenses € HT	Recettes €	
Clocher de l'église – mise en conformité descente du paratonnerre	1 855.00	Commune	928.00
		Fonds de concours	927.00
<b>Total</b>	<b>1 855.00</b>		<b>1 855.00</b>

#### **SAINT BONNET DE FOUR**

Nature des travaux	Dépenses € HT	Recettes €	
Projet d'adressage	10 522.70	Commune	2 893.99
		Etat - DETR	4 735.21
		Fonds de concours	2 893.50
<b>Total</b>	<b>10 522.70</b>		<b>10 522.70</b>

#### **COMMENTRY**

Nature des travaux	Dépenses € HT	Recettes €	
Aménagement d'une aire de jeux	6 950.00	Commune	5 560.00
		Fonds de concours	1 390.00
<b>Total</b>	<b>6 950.00</b>		<b>6 950.00</b>

### COMMENTRY

Nature des travaux		Recettes €	
Création de 4 logements locatifs sociaux	Dans le cadre de l'étude Reconquête centre-ville /centre-bourg, et suite à la démolition de 2 immeubles vétustes, l'assiette du terrain correspondant à la nouvelle construction est cédée à EVOLEA par la commune de Commentry	Fonds de concours : 5 000.00 €/logement créé	20 000.00
<b>Total</b>			<b>20 000.00</b>

### BEAUNE D'ALLIER

Nature des travaux	Dépenses € HT	Recettes €	
Restauration de l'église – réfection de la couverture des absides	15 000.00	Commune	3 000.00
		Etat – DETR	5 250.00
		CD03	4 500.00
		Fonds de concours	2 250.00
<b>Total</b>	<b>15 000.00</b>		<b>15 000.00</b>

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### 5.3.2 Reconduction des Fonds de concours pour 2021 – DEL20201209\_039

Le Conseil communautaire sur proposition de Maryline JALIGOT, conseillère déléguée en charge de la vie des villes et villages, **APPROUVE** la reconduction des fonds de concours pour l'année 2021 sur les mêmes règles d'attribution.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

## **6 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **6.1 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

#### **6.1.1 Tarifs des fluides 2021 – DEL20201209\_040**

Le Conseil communautaire sur proposition de Jocelyne BIZEBARRE, déléguée communautaire en charge de l'accompagnement des gens du voyage, **APPROUVE** l'actualisation suivante des tarifs pour les fluides de l'aire d'accueil pour l'année 2021 et la modification du règlement intérieur.

- Dépôt de garantie.....60 € / EMBLEMMENT
- Redevance d'occupation .....2 € / EMBLEMMENT / JOUR
- Electricité.....0,17 € / KWH (au lieu de 0,16 €/KWH)
- Eau.....4,17 € / M<sup>3</sup> (au lieu de 4,13 € /M<sup>3</sup>)

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

### **6.2 HABITAT / URBANISME**

#### **6.2.1 Commission intercommunale d'accessibilité – DEL20201209\_041**

Le Conseil communautaire sur proposition de Christiane TOUZEAU, vice-présidente en charge de l'équilibre territorial et de l'habitat, donne un avis **FAVORABLE** pour la mise en place de cette commission suivant la composition suivante :

- d'un collègue représentant les élus de la Communauté de Communes
- d'un collègue représentant les partenaires publics (préfecture, sous-préfecture, Conseil Départemental)
- d'un collègue représentant les associations d'usagers
- d'un collègue représentant les personnes handicapées

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

#### **6.2.2 Approbation du rapport de liquidation 2019 de l'OPH – DEL20201209\_042**

Le Conseil communautaire sur proposition de Christiane TOUZEAU, vice-présidente en charge de l'équilibre territorial et de l'habitat, **APPROUVE** le rapport de liquidation 2019 de l'OPH.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

**7 LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE-  
DEL20201209\_044**

Le Conseil communautaire sur proposition du Président, **APPROUVE** le lieu du prochain conseil communautaire, salle Delta à Doyet.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

**8 MOTION- Suppression de la Trésorerie de Montmarault -  
DEL20201209\_043**

Le Conseil communautaire sur proposition du Président, **AUTORISE** à l'unanimité, d'adjoindre ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire sur proposition de Didier LINDRON, vice-président en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat, **DEMANDE** au gouvernement français d'établir le dialogue sur la gestion des trésoreries et plus largement sur la gestion des services publics dans l'Allier et s'oppose vivement à la fermeture de la trésorerie de Montmarault.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 51*

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Sylvain BOURDIER, remercie la Collectivité pour le don aux écoles élémentaires du livre/ DVD « De nature Bourbonnaise ».

Madame Elisabeth BLANCHET, informe que dans le cadre du renouvellement des Fonds de Concours pour 2021, les travaux réalisés par les chantiers d'insertion peuvent être éligibles, ce que confirme le Président.

*Clôture de la séance : 21h30.*